



Elections aux Commissions Consultatives Paritaires Locales de l'Enseignement Supérieur Agricole ! Scrutin du 15 novembre 2011

Cher-e-s collègues,

En 2008, la FSU, conformément à un mandat porté par le SNETAP, déposait au Conseil Supérieur de la Fonction publique un amendement qui a été à l'origine de la création des Commissions Consultatives Paritaires (CCP), nouvelles instances réglementaires, permettant l'expression des contractuels afin de défendre et promouvoir leurs droits tant individuels que collectifs.

Toutefois, la FSU ne considère pas cette avancée comme suffisante : en effet, dans ces instances locales particulières à l'enseignement supérieur, il est souvent difficile aux personnels contractuels de l'ESA d'avoir des positions fermes et tranchées face à une administration qui est responsable de leur réemploi, de leurs conditions de travail,

La FSU n'avait pas voulu ces CCP locales et continue à défendre l'idée d'une CCP Nationale (comme pour les agents contractuels de nos établissements payés sur budget du ministère), seule garante de l'égalité républicaine sur tout le territoire : en effet c'est ainsi seulement que chacun pourrait être défendu de la même façon quel que soit son lieu de travail.

Les élus FSU que vous avez choisis pour siéger dans ces commissions, conformément à nos engagements de campagne, eux-mêmes issus de nos mandats nationaux, y ont porté notre lutte contre la précarité qui constitue depuis de nombreuses années une priorité d'action de la FSU. Ils ont assumé cette tâche en vous informant, en vous conseillant et en vous accompagnant pour faire valoir vos droits.

Bruno Polack - Secrétaire National SNETAP-FSU - Maître de conférence de l'Enseignement Supérieur Agricole

Sylvie Debord - Secrétaire Générale adjointe SNETAP-FSU

Votez et faites massivement voter FSU
Scrutin du 15 novembre 2011
Vote par correspondance ou vote à l'urne suivant les écoles

Qu'est-ce que la CCP ? A quoi sert-elle ?

Conformément à l'Arrêté du 10 février 2009, des Commissions Consultatives Paritaires ont été mises en place au niveau local, elles concernent les Catégories administratives A, B et C.

Elles ont des attributions communes :

- ▶ Licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai,
- ▶ Sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme,
- ▶ Toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires,
- ▶ Saisine par chaque agent de sa situation individuelle.

Et d'autres spécifiques :

- ▶ Mobilité des agents sur CDI et réemploi des agents sur CDD,
- ▶ Avancements de catégorie et de classe, réductions d'ancienneté, mutations, refus de travail à temps partiel,
- ▶ Refus de renouvellement de contrat.

Vos représentants FSU sont attentifs à ce que la rédaction du règlement intérieur de chaque CCP permette l'élargissement à ces attributions complémentaires mais essentielles.

Pourquoi voter FSU ?

Ceux d'entre nous qui n'ont pas eu l'occasion de se rapprocher de nos sections locales présentes dans la quasi-totalité des établissements de l'enseignement supérieur ou qui n'ont pas eu recours à l'appui ou l'intervention de leurs représentants FSU à la CCP s'interrogent peut-être encore sur la destination de leur suffrage. Pourquoi alors voter pour la FSU ? Qu'est-ce qui nous différencie des autres organisations syndicales en lice ?

Outre les valeurs qui guident notre action syndicale de représentation de tous les personnels quelle que soit sa catégorie ou quel que soit son statut, contrairement à d'autres :

► nous ne conditionnons pas nos interventions à l'adhésion à notre organisation syndicale mais défendons chacun dans l'intérêt de tous,

► nous œuvrons à vos côtés, pour vous informer, vous conseiller, faire valoir, conforter et étendre vos droits individuels tout en promouvant l'intérêt collectif, sur la base de mandats et de revendications concertés qui visent à éradiquer la précarité et à empêcher son renouvellement.

C'est cette voix que porte la FSU dans les groupes de travail ministériels, groupes obtenus en juin 2010 après un an d'actions revendicatives fortes (die-in au Salon de l'Agriculture, blocage des DRAAF, action d'envahissement de différents lieux emblématiques du ministère de l'Agriculture dans Paris, ...) en intersyndicale FSU-CGT-SUD.

C'est cette voie que le SNETAP-FSU suit avec vous lorsqu'il organise des Journées de réflexion de l'ESA ouvertes à tous pour amplifier la voix de tous les personnels et en particulier celle des agents précaires : octobre 2010 à Montpellier, printemps 2011 à Paris, et très bientôt encore.

Ainsi, Voter et Faire voter massivement pour la FSU, c'est faire le choix de représentants confirmés, soutenus par le SNETAP-FSU première organisation syndicale de l'Enseignement Agricole Public qui a fait de la lutte contre la précarité, une priorité de son action et à la différence des autres, accueille en son sein des élus nationaux non-titulaires et un secteur « précaires » qui portent la voix des contractuels.

Contractuels administratifs, techniques, informaticiens, ingénieurs et enseignants

La lutte contre la précarité reste un combat prioritaire que la FSU continue à mener avec force et détermination, sachant que la bataille est encore loin d'être gagnée. Ce ne sont pas les quelques miettes que le gouvernement est prêt à donner dans le cadre de la loi de dé-précarisation qui contenteront nos représentants FSU et leur feront lâcher prise..

Avec la lutte contre la précarité, le SNETAP-FSU, à son dernier congrès national (Melle - mai 2011) a fait de la notion « TRAVAIL », une urgence syndicale. En effet les conditions de travail de l'ensemble des personnels de l'Enseignement Agricole Public ne cessent de se détériorer, et la souffrance au travail est une cruelle réalité qui affecte plus particulièrement les contractuels que nous sommes.

Nous sommes exploités, pressurés, sans aucune garantie de pérennisation de nos contrats (parfois seulement de vacances à

vacances), sans reconnaissance salariale, sans régime indemnitaire pour la majorité d'entre nous ou avec des primes inférieures à celles des titulaires, pourtant nous remplissons nos missions de service public avec les mêmes convictions et compétences que nos collègues titulaires.

Mais l'Administration ne nous connaît pas !

Par exemple : pour pallier les désengagements de l'État, les établissements recourent à nos services, et à un poste où avant la RGPP il y avait un ETP à 100%, nous contractuels devons assurer le même poste à 70%... Cherchez l'erreur !

Nos représentants FSU ont obtenu la création des CCP pour faire entendre nos voix.

Avec notre vote le 15 novembre 2011 lors du renouvellement de nos représentants à la CCP, nous leur confirmerons notre confiance afin qu'ils poursuivent notre défense en rappelant à l'Administration que nous existons.

SNETAP-FSU - SNESUP-FSU
FSEEVF (associée FSU)

Votez et faites massivement voter FSU

Scrutin du 15 novembre 2011

Vote par correspondance ou vote à l'urne suivant les écoles